

003  
OCT  
2025

MAGAZINE

# L'hémicycle

*La voix du dialogue  
interinstitutionnel*

**ACADEMIE PARLEMENTAIRE,  
L'HEMICYCLE, ETUDES D'IMPACT  
ET PROMOTION DU DIALOGUE  
INTERINSTITUTIONNEL :**

**LES INNOVATIONS APPORTÉES PAR LE MINISTÈRE  
DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

**Sous la direction du Ministre d'État  
Maître Guy LOANDO MBOYO**



**Ce que vous devez retenir de la session  
parlementaire de septembre entre priorités  
gouvernementales et exigences parlementaires**



**MINISTÈRE  
DES RELATIONS  
AVEC LE PARLEMENT**



*Lors de la récente réunion interinstitutionnelle, le Président de la République S.E.M Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a souligné l'importance d'une collaboration étroite entre le Gouvernement et le Parlement pour assurer une rentrée parlementaire sereine et axée sur les priorités nationales. Il a exhorté les présidents des deux chambres du Parlement à travailler en parfaite collaboration avec le Gouvernement, en particulier avec le Ministre des Relations avec le Parlement, afin de faire triompher la cause du pays.*

**FÉLIX ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO**  
*Président de la République Démocratique du Congo et Chef de l'Etat*



“  
**JUDITH  
SUMINWA TULUKA**  
Première Ministre et  
Cheffe du Gouvernement

La Première Ministre Judith SUMINWA TULUKA a ouvert la session parlementaire de septembre 2025 en soulignant son caractère décisif pour l'avenir économique et social du pays. Elle a insisté sur la nécessité d'un dialogue constructif entre le Gouvernement et le Parlement pour assurer la mise en œuvre efficace des priorités nationales. Cette ouverture marque un engagement fort pour une collaboration renforcée entre les institutions, avec le soutien actif du Ministère des Relations avec le Parlement.



“  
**MAÎTRE GUY  
LOANDO MBOYO**  
Ministre d'État, Ministre  
des Relations avec le Parlement

« Mon ministère est le pont entre le Gouvernement et le Parlement. Chaque initiative, Académie parlementaire, magazine L'Hémicycle, diffusion des études d'impact et promotion du dialogue, vise à renforcer la cohésion institutionnelle et à transformer la volonté politique en résultats concrets pour le peuple congolais ». »

## ENTRE DIALOGUE ET RÉSULTATS :

# COMMENT LE MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT TRANSFORME LA GOUVERNANCE

*Chaque jour, notre République fait face à des défis majeurs : la stabilité institutionnelle, la transparence de l'action publique et l'efficacité de la gouvernance. En tant que Ministre d'État en charge des Relations avec le Parlement, j'ai la responsabilité de faire fonctionner nos institutions de manière harmonieuse, en garantissant que le dialogue entre le Gouvernement et le Parlement soit permanent, constructif et transparent.*



**D**epuis ma prise de fonction, j'ai placé la coordination interinstitutionnelle au cœur de mon action. Mon ministère agit comme un pont stratégique entre Exécutif et Légitif, permettant d'anticiper les défis, de fluidifier l'examen des projets de loi et de renforcer la cohésion institutionnelle au service du peuple congolais. La création de l'Académie parlementaire, la vulgarisation des études d'impact des lois et l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités pour mon Cabinet illustrent notre engagement à rendre chaque décision publique efficace et compréhensible.

Dans le cadre du Programme du Gouvernement 2024-2028, j'ai assuré le suivi de pro-



## L'hémicycle

*La voix du dialogue interinstitutionnel*

## SOMMAIRE

### 0.EDITORIAL

#### I. INNOVATIONS DU MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

- a. Académie parlementaire : formation et renforcement des compétences parlementaires.
- b. Magazine L'Hémicycle : information et sensibilisation sur le travail législatif.
- c. Études d'impact des lois : diffusion et vulgarisation des analyses économiques, sociales et environnementales.
- d. Promotion du dialogue interinstitutionnel : concertation entre Gouvernement, Parlement et collectivités locales.

#### II. RENTRÉE PARLEMENTAIRE DE SEPTEMBRE 2025

- Ouverture solennelle et rôle stratégique du Parlement.
- Priorités gouvernementales et exigences législatives.
- Cohésion interinstitutionnelle et suivi des projets de loi.

#### III. ACTIONS CONCRÈTES ET SUIVIS MINISTÉRIELS

- Suivi du projet de loi sur le barrage Inga et autres initiatives législatives stratégiques.
- Ateliers de renforcement des capacités pour le Cabinet et l'Administration du Ministère.

#### IV. VISION ET ENGAGEMENT DU MINISTÈRE

- Renforcement de la transparence, cohésion et efficacité institutionnelle.
- Garantir que les décisions politiques se traduisent en résultats concrets pour le peuple.
- Soutien au Programme du Gouvernement et mise en œuvre des axes stratégiques du Plan d'Action Gouvernemental (PAG).

jets législatifs stratégiques tels que le projet de loi sur le barrage Inga, en collaboration avec le Ministre des Ressources hydrauliques et électriques, Aimé MOLENDO SAKOMBI. Ce projet représente bien plus qu'une infrastructure : il constitue un levier de développement durable et un symbole de souveraineté énergétique. Mon rôle consiste à accompagner chaque étape du processus législatif, pour que ce projet devienne un moteur concret de croissance pour notre pays.

Par ailleurs, j'ai mis l'accent sur la performance collective et l'appropriation des missions au sein de mon Cabinet. Les ateliers et formations organisés permettent à chaque collaborateur de maîtriser ses responsabilités, de collaborer efficacement et de transformer la volonté politique en actions tangibles pour le développement national.

Mon engagement s'inscrit pleinement dans la vision éclairée de Son Excellence le Président de la République, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, et dans le leadership de la Première Ministre, Judith SUMINWA TULUKA. Mon objectif est clair : garantir que nos institutions fonctionnent harmonieusement, que le Parlement et le Gouvernement collaborent efficacement, et que chaque réforme ou projet ait un impact concret sur la vie des Congolais.

Cohésion, transparence et action concrète : voilà les piliers de mon engagement pour un Congo plus fort, plus juste et résolument tourné vers l'avenir.

Par Maître Guy  
**LOANDO MBOYO**,  
Ministre d'État en charge  
des Relations avec le Parlement



## ACADEMIE PARLEMENTAIRE, MAGAZINE, ÉTUDES D'IMPACT...

# LE TOURNANT INSTITUTIONNEL IMPULSÉ PAR LE MINISTRE D'ÉTAT **GUY LOANDO MBOYO**



**Lors de la 61<sup>e</sup> réunion ordinaire du Conseil des ministres, présidée par le Président de la République, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, le Gouvernement SUMINWA a adopté à l'unanimité le dossier présenté par le Ministre d'État en charge des Relations avec le Parlement, Maître Guy LOANDO MBOYO. Ce dossier porte sur la vision stratégique et les innovations envisagées pour ce ministère, enjeu central pour solidifier les institutions et dynamiser la démocratie en République Démocratique du Congo.**

Tout d'abord, le ministre a rappelé le rôle fondamental de son portefeuille. En tant que pont entre l'exécutif et le législatif, le ministère des Relations avec le Parlement assure des fonctions stratégiques : représenter le Gouvernement auprès du Parlement, faciliter les échanges entre ministres et parlementaires, coordonner le programme législatif, et surtout suivre l'exécution des lois et des recommandations gouvernementales.

Ces attributions ne sont pas simplement administratives : elles incarnent un impératif de stabilité institutionnelle. Sans une coordination soignée, les réformes risquent de stagner ou de rester lettre morte. De plus, la crédibilité de l'État dépend en grande partie de sa capacité à appliquer ce que ses institutions en particulier le Parlement votent. Le ministère, dans cette perspective, joue le rôle de garant du devoir de redevabilité.

Ensuite, le Ministre d'État Guy LOANDO a exposé plusieurs innovations qu'il veut mettre en œuvre pour moderniser le fonctionnement de son ministère :

1. Académie parlementaire : la création d'un cadre de formation, probablement pour les parlementaires, les collaborateurs ou agents publics, afin de mieux maîtriser les rouages législatifs, les techniques de suivi des lois, d'éthique institutionnelle, etc.
2. Magazine « L'Hémicycle » : un outil de communication, probablement à destination du grand public comme des institutions, pour informer sur le fonctionnement du Parlement, les débats en cours, les études, etc.
3. Études d'impact des lois : traduction et diffusion de ces études, ce qui suppose non seulement d'évaluer quels seront les effets d'une loi avant son adoption, mais aussi de rendre les résultats accessibles.
4. Dialogue institutionnel renforcé : non seulement entre exécutif et législatif, mais aussi entre les différentes instances de l'État (central, provincial, local). Ce dialogue est essentiel pour assurer l'harmonie entre les politiques nationales et les réalités locales.

Ces mesures s'inscrivent dans un contexte plus large. Quelques éléments utiles à connaître :

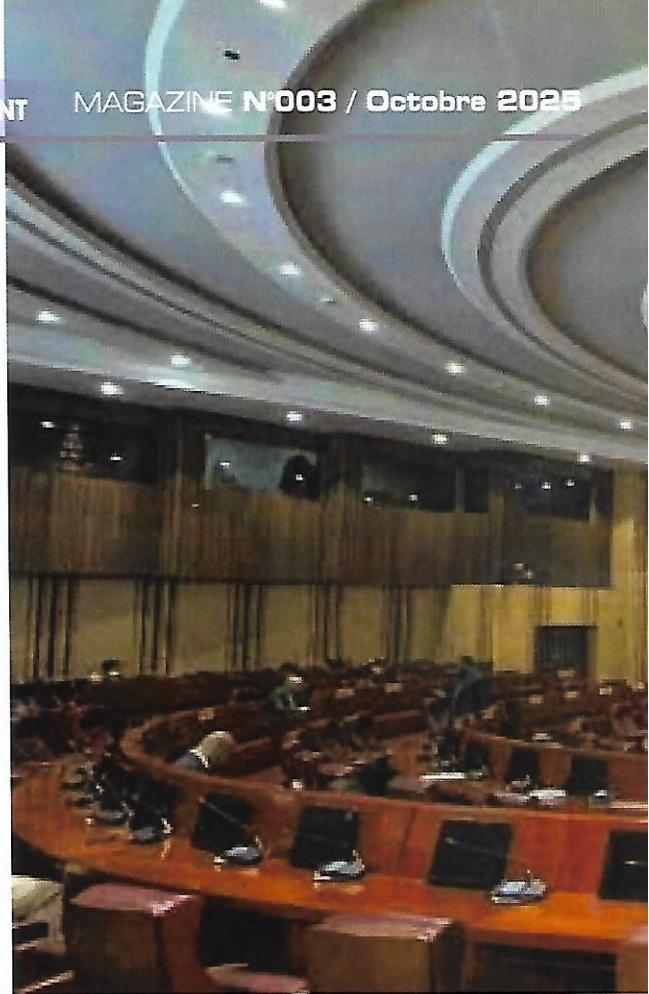
- Le rattachement du Secrétariat général aux Relations avec le Parlement à la Primature a été récemment officialisé, à la suite d'un mémorandum des agents de ce ministère. Ce rattachement pourrait visiblement faciliter la coordination entre ce ministère et les autres composantes de l'exécutif.
  - Le ministère sera amené à planifier l'agenda législatif avec le Parlement. En août 2025, Guy LOANDO a été reçu au Sénat, pour discuter notamment de la planification des sessions parlementaires et de la nécessité d'une communication plus fluide.
  - Le nouveau secrétaire général du ministère a quant à lui affirmé vouloir mettre en place une administration à la hauteur de l'action gouvernementale, proche de la vision du Chef de l'Etat pour renforcer l'efficacité des services publics.
- Cependant, plusieurs défis restent à relever :
1. Capacités techniques et humaines : pour produire des études d'impact législatif crédibles, il faudra des équipes compétentes, ressources suffisantes, transparence, etc.
  2. Financement : la mise en place d'infrastructures comme l'académie ou la production régulière du magazine impliquera des coûts – opérationnels, éditoriaux, logistiques.
  3. Adhésion institutionnelle : les institutions provinciales et locales, le Parlement lui-même, devront être parties prenantes pour que cela ne reste pas une structure centralisée mais véritablement inclusive.
- R-MIN REPA

4. Suivi et contrôle : adopter une loi est une chose, la faire appliquer en est une autre – le suivi réel, les sanctions ou correctifs, et la visibilité de ce suivi pour le citoyen seront cruciaux.

Si ces innovations portent leurs fruits, alors on peut s'attendre à :

- Une meilleure compréhension des lois et de leurs effets, par le public.
- Un Parlement plus proactif dans le contrôle de l'action gouvernementale, car mieux informé, mieux formé.
- Moins de décalage entre les décisions prises au sommet et leur application sur le terrain, si les institutions locales sont mieux impliquées.
- Un renforcement de la confiance des citoyens dans les institutions, si les résultats sont tangibles (lois exécutées, transparence accrue, dialogue visible).

En définitive, le dossier présenté par le Ministre d'Etat Guy LOANDO MBOYO marque plus qu'une réforme de surface : il s'agit d'une vision ambitieuse pour rapprocher le pouvoir du Parlement, pour que les lois ne soient pas de simples textes mais des outils vivants, pour que la démocratie ne soit pas seulement votée mais vécue. L'adoption unanime par le Conseil des ministres signifie une volonté collective forte ; la véritable réussite dépendra maintenant de la mise en œuvre concrète, de la persévérance, et de l'engagement de tous les acteurs institutionnels.



## QUAND FORMATION RIME AVEC EFFICACITÉ INSTITUTIONNELLE

*Face à une méfiance citoyenne persistante et à une méconnaissance des textes législatifs qui freinent le développement démocratique, le Ministère des Relations avec le Parlement, dirigé par Guy LOANDO MBOYO, innove avec la mise en place d'une académie parlementaire. Cette initiative s'adresse aux parlementaires et à leurs collaborateurs, et vise à renforcer leurs compétences pour garantir une meilleure efficacité institutionnelle.*



# C'EST QUOI L'ACADEMIE PARLEMENTAIRE ?

**D**'abord, il faut rappeler que la RDC est marquée par des défis structurels : des lois votées mais mal comprises, des parlementaires parfois isolés, souvent peu outillés pour naviguer la complexité législative, sans parler des collaborateurs (assistants, consultants) qui manquent parfois de formation spécialisée. Ces lacunes nourrissent la défiance citoyenne : quand les citoyens perçoivent que leurs élus ne maîtrisent pas le fond des lois ou ne peuvent ni en expliquer les effets ni garantir leur application, le malaise s'installe.

Ensuite, l'efficacité institutionnelle est mise en péril quand les acteurs du législatif ne sont pas formés à la légistique, à la planification des sessions, à la compréhension des études d'impact, ou encore aux techniques de contrôle de l'action gouvernementale. Pour qu'un Parlement joue pleinement son rôle, il ne suffit pas de siéger et de voter, mais de débattre de façon informée, de superviser, de proposer, et surtout, d'exiger des comptes.

Selon les premières annonces et les exemples existants, voici ce que pourrait comporter concrètement l'académie parlementaire :

- Des modules de formation spécialisés : légistique (ré-daction, amendement, évaluation des projets de loi), organisation des travaux parlementaires, éthique, transparence, responsabilité, etc.

- Formation continue : l'idée n'est pas seulement de former une fois, mais d'apprendre régulièrement, d'actua-



liser les compétences, d'évaluer les bonnes pratiques et de corriger les mauvaises.

- Inclusion des collaborateurs : assistants parlementaires, agents administratifs, conseillers spécialisés, pour que le travail parlementaire soit soutenu par une équipe bien formée.

- Partenariats avec des universités, des instituts supérieurs d'études parlementaires, des experts locaux et internationaux, ONG, etc., pour apporter des ressources pédagogiques et partager l'expérience.

- Prise en compte des réalités provinciales et locales : adapter les formations aux priorités spécifiques des différentes provinces, pour que les parlementaires provinciaux ou locaux puissent s'approprier le contenu, et

non pas recevoir un modèle uniquement centré sur Kinshasa.

Si l'académie fonctionne bien, les effets positifs pourraient être nombreux :

- Des lois mieux conçues, mieux débattues, avec moins d'erreurs techniques, moins de chevauchements ou d'ambiguités.

- Une gouvernance plus responsable : les parlementaires formés peuvent mieux contrôler l'exécutif, s'assurer que les politiques publiques sont mises en œuvre comme prévu.

- Une plus grande confiance des citoyens : quand ils voient que leurs représentants sont compétents, transparents et capables d'expliquer ce qu'ils font, la défiance peut progressivement s'estomper.

- Un renforcement du système institutionnel dans sa globalité : le Parlement ne sera plus seulement là pour voter, mais pour contribuer activement à la vie démocratique, à la vérification, à la proposition, à la correction.

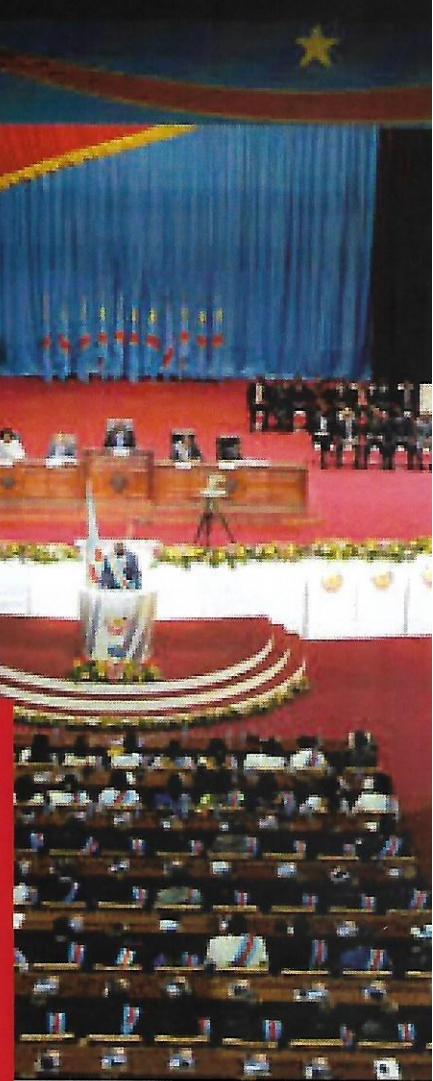
L'académie parlementaire portée par Maître Guy LOANDO et son ministère représente une initiative de fond, stratégique, capable de transformer les faiblesses actuelles en atouts pour la RDC. Ce n'est pas juste un projet technique, mais un engagement vers une meilleure démocratie, où les élus et ceux qui les entourent comprennent le poids de la loi, maîtrisent les procédures, assument leurs responsabilités. Pour que cette innovation ne reste pas lettre morte, il faudra de la constance, des ressources, une planification intelligente et un suivi rigoureux. Si tout cela est réuni, alors l'espoir pour une gouvernance plus efficiente et une citoyenneté mieux informée sera loin d'être vain.

R-MIN REPA

## ÉTUDES D'IMPACT DES LOIS :

# TRANSPARENCE, RESPONSABILITÉ ET DIFFUSION POUR UNE RDC PLUS DÉMOCRATIQUE

*En République démocratique du Congo, la démocratie bute encore souvent sur deux maux persistants : la défiance des citoyens envers les institutions, et la méconnaissance des textes législatifs. Face à ces obstacles, le Ministère des Relations avec le Parlement, sous l'impulsion du Ministre d'Etat Guy LOANDO MBOYO, propose une innovation ambitieuse : la traduction et la diffusion des études d'impact des lois. Cette démarche vise à ce que « chaque acteur institutionnel, de la capitale aux provinces, puisse mesurer les conséquences économiques, sociales et environnementales des législations adoptées ». Ce n'est pas un simple gadget ; c'est une clef pour rétablir transparence, responsabilisation et confiance.*



**D**'abord, parce qu'une loi, sans qu'on en comprenne les effets attendus (et parfois redoutés), reste souvent un texte abstrait. Quand on ignore ce que la législation va impliquer pour l'environnement, pour l'économie, pour les populations rurales ou urbaines, on tombe dans la suspicion, voire la colère. On critique ce qu'on ne comprend pas.



Ensuite, parce que les décisions publiques bien éclairées exigent que les impacts soient connus avant et après la mise en œuvre. Les études d'impact permettent d'évaluer les conséquences prévues, de détecter les risques, de proposer des mesures correctrices, d'anticiper les effets négatifs. Si elles sont traduites (dans des langues nationales ou locales) et diffusées, leur portée s'élargit : fonctionnaires, autorités

locales, leaders communautaires, citoyens lambda tous peuvent y accéder, comprendre, discuter, contribuer. Voici ce que pourrait signifier concrètement la traduction et la diffusion d'études d'impact législatif :

- Élaboration systématique d'études d'impact socio-économique, environnemental, et éventuellement culturel pour chaque loi majeure ou règlement

qui engage des ressources publiques, modifie des usages de sol, ou affecte des secteurs sensibles.

- Traduction de ces études en langues locales ou vernaculaires, avec des résumés non techniques accessibles, afin que les élus provinciaux, les administrations locales, les acteurs communautaires et les citoyens puissent comprendre.
- Diffusion large : via le magazine « L'Hémicycle » ou via des plateformes électroniques, médias locaux, radios communautaires, réunions publiques.
- Restitution et consultation : après diffusion, organiser des forums locaux pour recueillir les retours des citoyens, des ONG, des autorités locales, et ajuster l'application de la loi si besoin.

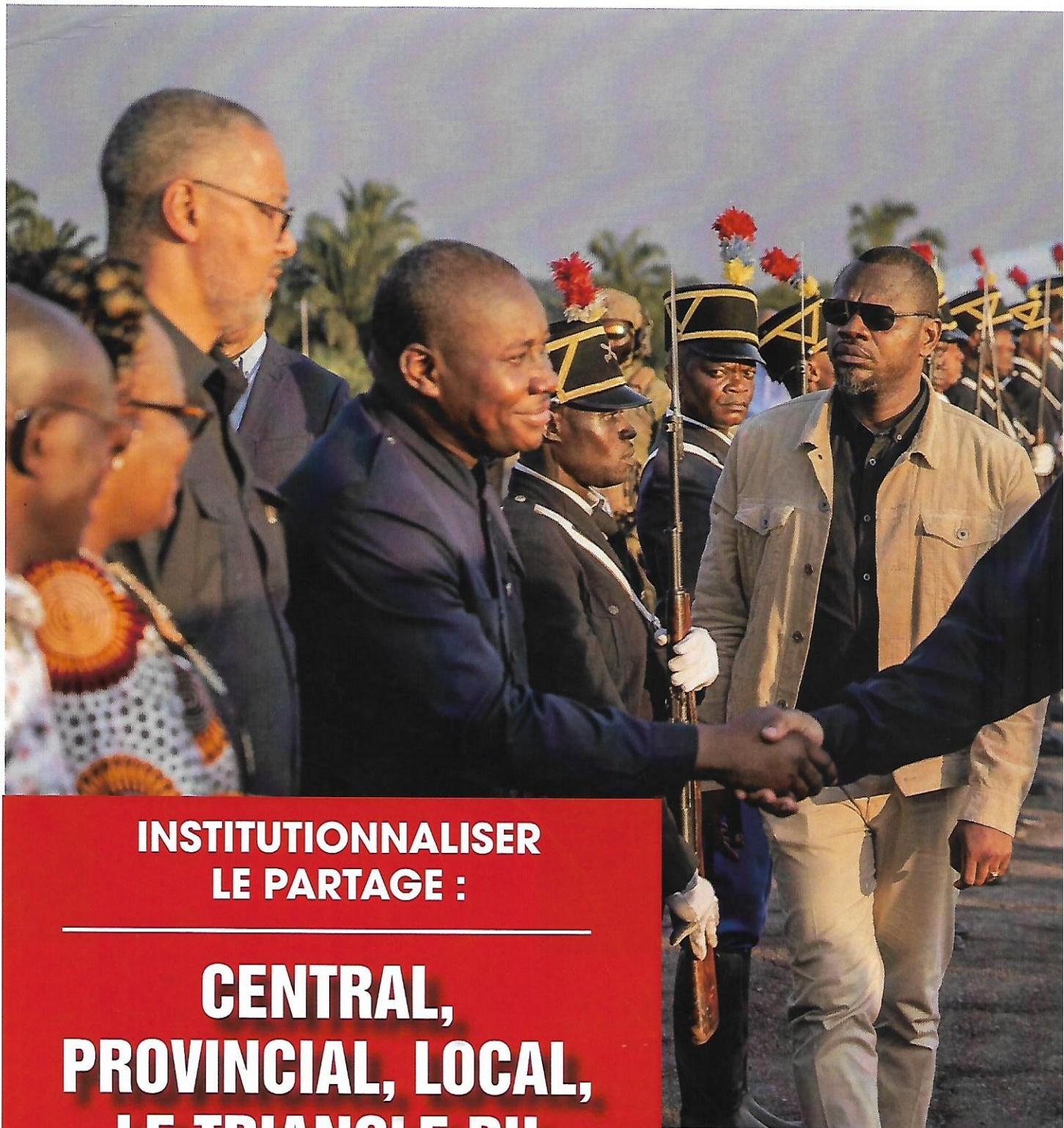
Quelques éléments à connaître pour évaluer la pertinence de cette mesure dans le contexte congolais :

- La RDC dispose déjà de cadres légaux exigeant des études d'impact environnemental et social (EIES) pour des projets qui touchent l'environnement, les populations locales ou les ressources naturelles.
- Par exemple, dans la province du Kwilu, une étude d'impact environnemental et social a été validée pour des travaux de réhabilitation des axes routiers de desserte agricole dans trois territoires. Ce processus a impliqué les parties prenantes locales pour identifier les routes prioritaires.
- Une autre mesure déjà en place touche à la validation publique d'études pour des projets dans le secteur des ressources naturelles ou de l'environnement, avec la participation des communautés locales.

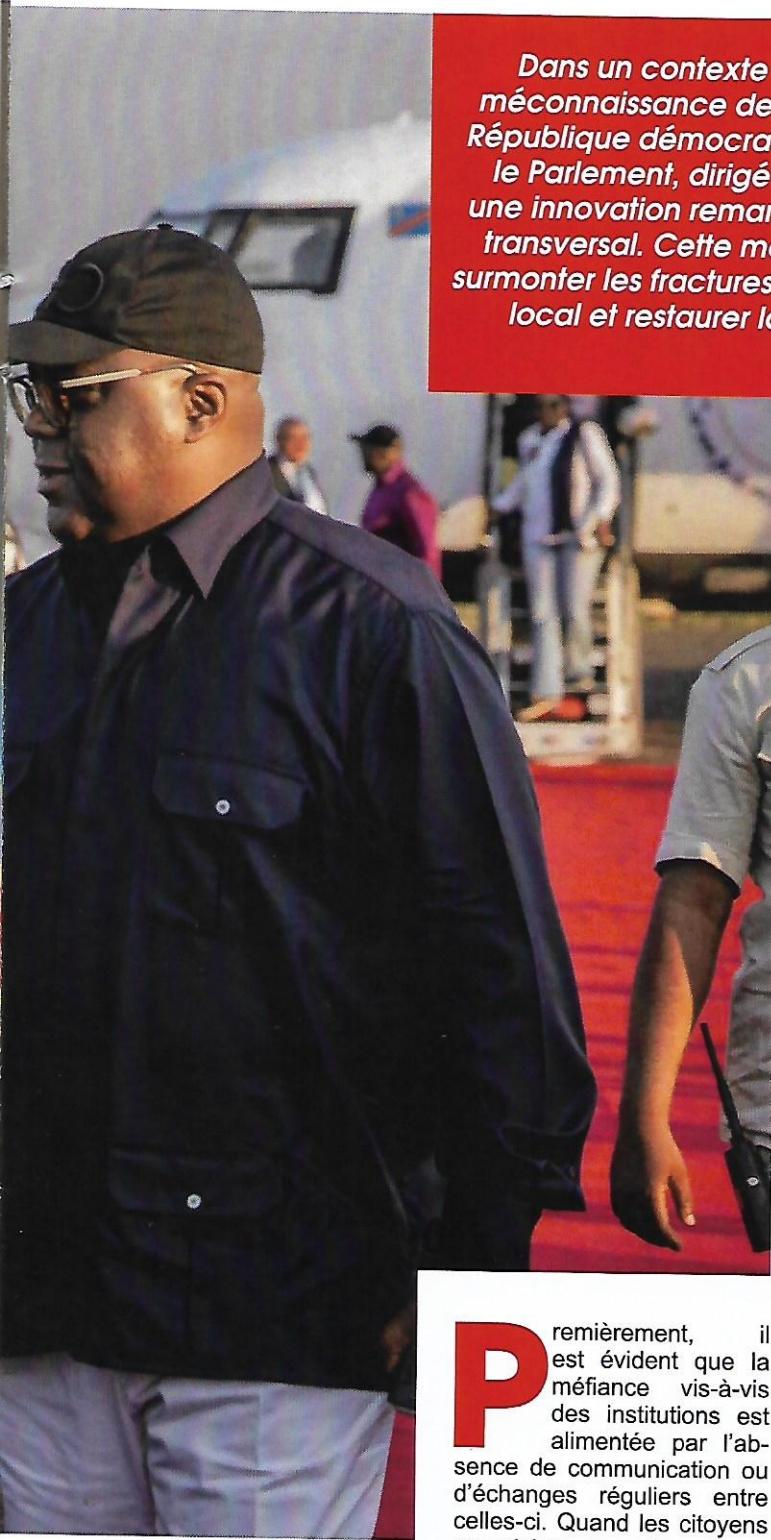
Cela montre qu'il y a une base active, même si elle est souvent projet par projet, et que l'État ou les ONG savent produire des EIES. La nouveauté serait de systématiser, traduire, diffuser.

La traduction et diffusion des études d'impact des lois s'affirment comme une innovation stratégique, non seulement technique, mais profondément démocratique. Dans une RDC où la méfiance entre les citoyens, les institutions, et les pouvoirs reste forte, ce levier pourrait contribuer à rapprocher le texte du vécu, la loi de ses effets, le pouvoir de ceux qu'il affecte. Le défi est de transformer cette belle idée en pratique régulière, visible, pérenne une pratique qui rende législatif ce que les citoyens vivent chaque jour.

**R-MIN REPA**



**INSTITUTIONNALISER  
LE PARTAGE :  
CENTRAL,  
PROVINCIAL, LOCAL,  
LE TRIANGLE DU  
DIALOGUE EN RDC**



*Dans un contexte où la défiance citoyenne reste forte et où la méconnaissance des textes législatifs handicape la démocratie en République démocratique du Congo, le Ministère des Relations avec le Parlement, dirigé par le Maître Guy LOANDO MBOYO, présente une innovation remarquable : la promotion du dialogue institutionnel transversal. Cette mesure apparaît comme un levier essentiel pour surmonter les fractures entre les niveaux de pouvoir central, provincial, local et restaurer la confiance entre le peuple, les élus et l'Etat.*



**P**remièrement, il est évident que la méfiance vis-à-vis des institutions est alimentée par l'absence de communication ou d'échanges réguliers entre celles-ci. Quand les citoyens ne saisissent pas les raisons des lois, ou ne voient pas leur impact, ils se désengagent ou se sentent exclus. En parallèle, les gouvernements provinciaux et les administrations locales souffrent parfois d'un isolement institutionnel :

ils appliquent des décisions centrales sans toujours disposer du contexte ou des moyens pour le faire.

Deuxièmement, le dialogue transversal favorise la cohésion nationale. En impliquant les entités provinciales et locales, on évite les risques de malentendus, d'arbitraire perçu ou d'actions décidées « d'en haut » qui ne tiennent pas compte des réalités du terrain. Ceci est d'autant plus critique dans un pays aussi vaste et divers que la RDC, où les conditions locales varient énormément.

En s'appuyant sur des annonces récentes et des ateliers tenus, voici ce que le Ministère envisage comme innovations liées à ce dialogue transversal :

Tenir des ateliers et des séminaires de formation avec les Assemblées provinciales pour clarifier les mécanismes législatifs, expliquer les implications des lois, et partager les meilleures pratiques. Par exemple : dans un atelier organisé au Chapiteau du Palais du Peuple début septembre 2025, Guy LOANDO a parlé de « garantie d'un dialogue fluide et d'une collaboration constructive entre le Gouvernement central, le Parlement et les Assemblées provinciales ».

Création ou institutionnalisation de cadres de concertation officiels entre le Sénat et les Assemblées provinciales.

Ces cadres visent à ce que les élus provinciaux aient un espace pour exprimer les défis locaux, pour échanger des expériences, pour remonter des difficultés spécifiques liées à la mise en œuvre des lois ou des programmes gouvernementaux. Cette initiative existe déjà dans des formes antérieures : le Cadre de Dialogue et de Concertation (CDC) entre le Sénat et les Assemblées provinciales en RDC en est un exemple.

Renforcement de la vulgarisation des textes et des décisions aux niveaux local et territorial. Par exemple, dans le Kongo Central, la division provinciale des Relations avec le Parlement a désormais un local fixe pour ses activités administratives, ce qui « facilite la vulgarisation des textes et des décisions émanant de l'assemblée et de l'exécutif » provincial.

Ces mesures sont ambitieuses, mais elles ne seront efficaces que si certains obstacles sont pris en compte.

■ Ressources humaines et compétences : Les élus provinciaux et locaux, ainsi que les agents administratifs, doivent être formés pour comprendre les textes, les débats parlementaires, les mécanismes de suivi et de contrôle. Sans cela, le dialogue reste superficiel.

■ Ressources matérielles et logistiques : L'accès à des locaux, des bureaux, et des

supports de communication est indispensable. Le cas du Kongo Central montre que l'absence d'un local fixe était jusque-là un handicap pour la division provinciale.

Cadre légal et réglementaire : Il faudra fixer des textes qui institutionnalisent ces mécanismes, qui les rendent obligatoires ou réguliers, avec des calendriers clairs, des responsabilités explicitement définies, et éventuellement des sanctions ou des évaluations si les engagements ne sont pas tenus.

■ Participation citoyenne et société civile : Pour que le dialogue transcende les pouvoirs institutionnels, il faut intégrer les communautés, les autorités coutumières, la société civile, les organisations de base. Leur implication permet de vérifier sur le terrain ce que les institutions disent vouloir faire.

■ Transparence et communication : Les résultats de ces dialogues doivent être rendus publics, accessibles, compréhensibles. Si l'on reste dans le secret ou dans le jargon, la méconnaissance ne reculera pas.

Si cette innovation est bien mise en œuvre, plusieurs bénéfices tangibles pourraient en découler :

■ Meilleure lisibilité des lois et des impacts qu'elles ont sur la vie quotidienne.

■ Réduction des tensions entre autorités locales et autorités centrales, car les décisions seraient discutées et connues en amont.

■ Sentiment d'appartenance accru chez les citoyens, car ils se sentent écoutés, non simplement sujets de lois imposées.

■ Renforcement de la légitimité des institutions, si elles montrent qu'elles agissent de manière transparente, et qu'elles tiennent compte des réalités locales.

La promotion du dialogue institutionnel transversal par le Ministère des Relations avec le Parlement sous l'impulsion du Ministre d'État Guy LOANDO représente une innovation qui pourrait être déterminante pour la RDC. Elle s'inscrit dans la réparation de la confiance rompue, dans la réduction de la méconnaissance législative et dans la construction d'une gouvernance plus inclusive. Mais attention : ce n'est pas un simple discours. Le succès dépendra de la constance, des moyens, de la volonté politique, et de l'engagement de tous les acteurs, des ministres jusqu'aux citoyens des villages les plus reculés.

**R-MIN REPA**





# JUDITH SUMINWA TULUKA :

**UNE PREMIÈRE MINISTRE ENGAGÉE  
POUR LA TRANSPARENCE  
BUDGÉTAIRE**

*La Première ministre Judith SUMINWA TULUKA a marqué la rentrée parlementaire de septembre en déposant, dans le délai constitutionnel, le Projet de Loi de Finances 2026 et la Reddition des Comptes 2024 sur le bureau de l'Assemblée nationale. Accompagnée de son équipe gouvernementale, elle a affirmé : « Je suis venue pour accomplir mon devoir constitutionnel qui oblige le gouvernement à déposer au plus tard le 15 septembre le projet de loi de finances de l'année suivante ».*



Le budget proposé pour l'exercice 2026 s'élève à 20,3 milliards USD, soit environ 59 000 milliards de francs congolais, marquant une hausse de 16,4 % par rapport à l'exercice précédent. Ce budget est équilibré en recettes et en dépenses, reflétant une volonté de consolider les acquis et de renforcer les secteurs jugés prioritaires.

Les priorités identifiées pour l'année 2026 incluent :

**1. Sécurité nationale :** Renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité.

**2. Agriculture :** Soutien à la production locale et à la sécurité alimentaire.

**3. Infrastructures :** Construction et réhabilitation des routes, ponts et autres infrastructures essentielles.

**4. Énergie :** Extension de

l'accès à l'électricité dans les zones rurales et urbaines.

**5. Éducation :** Amélioration de la qualité de l'enseignement et des conditions de travail des enseignants.

**6. Fonction publique :** Réforme et modernisation de l'administration publique.

La Première ministre a précisé que, concernant l'agriculture, « À première vue, on pourrait penser à une baisse, mais en réalité, il existe une répartition des crédits d'investissement, notamment au niveau des provinces et dans le cadre du Programme de développement local des 145 territoires (PDL145T) ».

Le gouvernement vise à doubler les recettes courantes d'ici 2028, consolidant ainsi une trajectoire budgétaire soutenable et assurant un financement stable du programme gouvernemental. Cet objectif

s'inscrit dans une volonté de renforcer la mobilisation des ressources internes et de réduire la dépendance aux financements extérieurs.

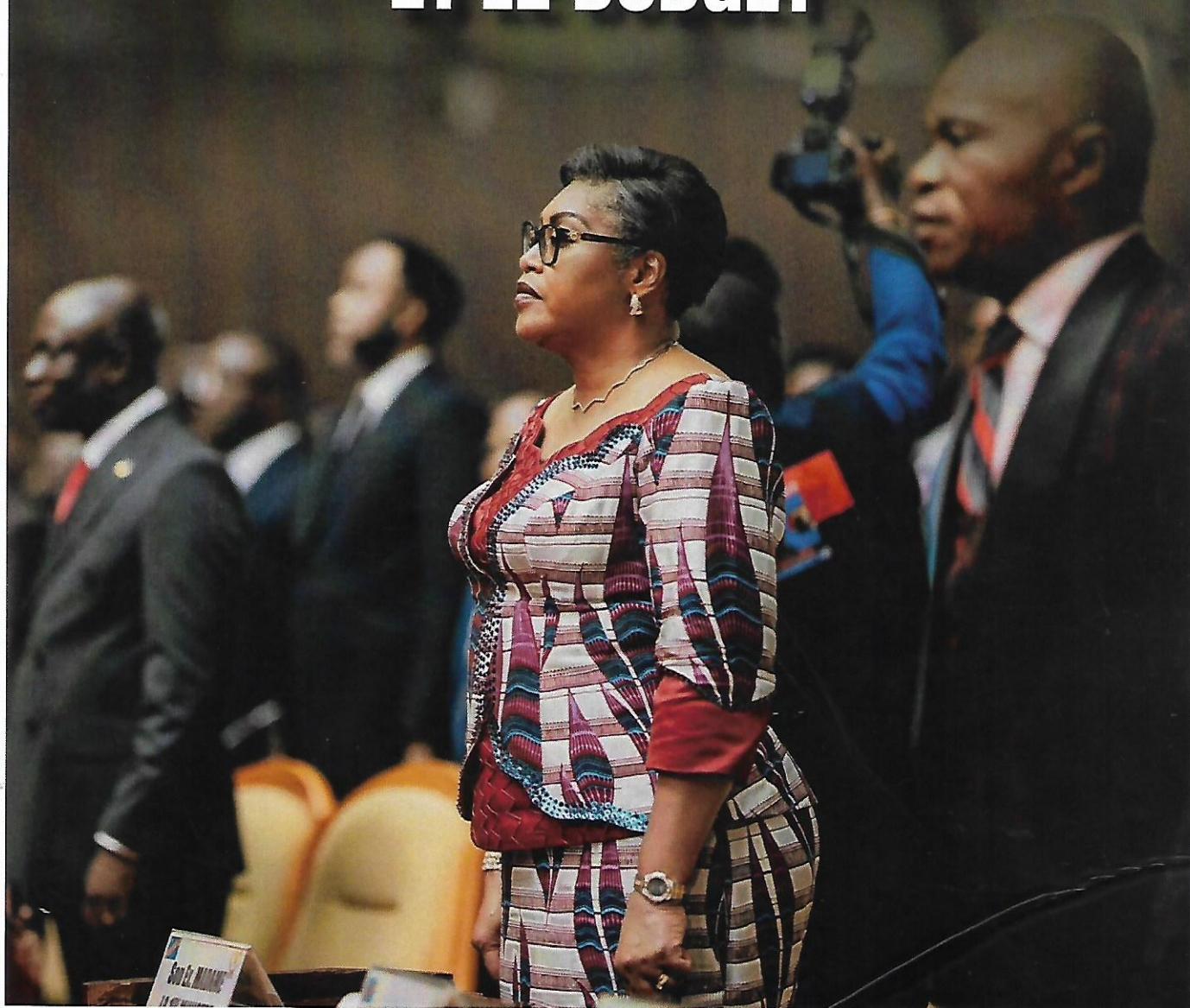
Parallèlement, la Reddition des Comptes 2024 a été déposée, affichant un taux de réalisation de 79,97 %. Ce taux témoigne de l'engagement du gouvernement à assurer la transparence et la redevabilité dans la gestion des finances publiques.

Conformément à l'article 83 de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, l'Assemblée nationale dispose de 40 jours à compter du dépôt pour examiner et adopter ce projet de budget. Le Sénat aura ensuite 20 jours pour l'adopter en seconde lecture, avant sa promulgation par le Président de la République.

**R-MIN REPA**

## BUDGET 2026 ET REDDITION DES COMPTES :

# SÉNAT ET ASSEMBLÉE NATIONALE FIXENT LE CAP SUR LA SÉCURITÉ ET LE BUDGET





*La rentrée parlementaire de septembre 2025 en République démocratique du Congo a été marquée par l'ouverture simultanée de la Session Ordinaire du Sénat et des travaux préparatoires à l'Assemblée nationale, illustrant la coordination entre les deux chambres du Parlement.*



**L**e Président du Sénat, l'Honorable Jean-Michel SAMA LUKONDE, a procédé le 15 septembre à l'ouverture solennelle de la session consacrée essentiellement à l'examen et à l'adoption du Budget de l'État pour l'exercice 2026. Paral-

lèlement, l'Assemblée nationale a accueilli la Première ministre Judith SUMINWA TULUKA, accompagnée de son équipe gouvernementale et du Ministre d'État en charge des Relations avec le Parlement, Maître Guy LOANDO MBOYO, pour le dépôt du Projet de Loi de Finances 2026 et de la Reddition des Comptes 2024.

Cette présence conjointe illustre la synergie essentielle entre les deux chambres et le gouvernement, garantissant que les débats budgétaires se déroulent dans un cadre structuré et transparent.

Le Sénat a exprimé sa préoccupation face à la dégradation de la sécurité dans les parties Est, Nord-Est et Ouest du pays. Le Président SAMA LUKONDE a exhorté le gouvernement à appliquer la loi sur la Programmation de la Police, afin de restaurer l'ordre public et protéger les populations. Cette priorité sécuritaire a été partagée et soutenue au niveau de l'Assemblée nationale, qui examinera également les crédits correspondants dans le cadre du budget 2026.

Le lundi 22 septembre, le Président SAMA LUKONDE a présidé la Conférence des Présidents du Sénat pour définir le calendrier des travaux. Ce calendrier a été soumis pour adoption à la plénière le 24 septembre, permettant de structurer les débats et d'assurer la coordination avec les commissions et l'Assemblée nationale.

De son côté, l'Assemblée nationale a entamé l'examen du projet de budget déposé par le gouvernement, avec pour objectif de respecter les délais constitutionnels et d'assurer une adoption rapide en coordination avec le Sénat.

## POINTS CLÉS ET PRIORITÉS

**1. Sécurité nationale :** renforcer les forces de défense et de sécurité, coordonner les crédits budgétaires pour la police et les opérations sécuritaires.

**2. Budget 2026 :** équilibré en recettes et en dépenses, avec une hausse de 16,4 % par rapport à 2025.

**3. Reddition des comptes 2024 :** taux de réalisation de 79,97 %, illustrant transparence et redevabilité.

**4. Coordination parlementaire :** synchronisation des travaux entre Sénat et Assemblée nationale, adoption du calendrier et préparation des débats budgétaires.

Cette rentrée parlementaire montre que le dialogue entre le gouvernement et les deux chambres du Parlement est crucial pour assurer la transparence, la bonne gestion des ressources publiques et la mise en œuvre des priorités nationales. Les citoyens peuvent ainsi suivre de manière claire les étapes législatives et la planification des crédits publics, notamment pour la sécurité et le développement.

**R-MIN REPA**

## ÉNERGIE ET SOUVERAINETÉ :

# LE MINISTRE D'ÉTAT GUY LOANDO MBOYO ET LE MINISTRE AIMÉ MOLEND ASSURE LE SUIVI DU PROJET DE LOI SUR LE BARRAGE INGA





*Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme du Gouvernement 2024-2028, le Ministre d'État en charge des Relations avec le Parlement, Maître Guy LOANDO MBOYO, a tenu une importante séance de travail avec le Ministre des Ressources hydrauliques et électriques, Aimé MOLENDO SAKOMBI, pour faire le point sur l'avancement du projet de loi relatif au barrage Inga, inscrit à l'agenda législatif national.*

Cette rencontre illustre la volonté du Gouvernement de coordonner les actions entre institutions et ministères, afin de garantir que les textes législatifs stratégiques soient suivis avec rigueur et promulgués dans les délais. Le projet de loi sur Inga représente un enjeu majeur pour le développement énergétique et la souveraineté nationale, et sa mise en œuvre nécessite un suivi constant et des échanges approfondis entre acteurs clés.

Le barrage Inga, projet emblématique de la RDC, est considéré comme un catalyseur de développement économique et social, capable de produire une énergie abondante pour les zones urbaines et industrielles, tout en stimulant

l'emploi et les infrastructures locales.

En veillant à l'avancement du projet de loi, le Ministre d'État Guy LOANDO s'assure que chaque étape législative est conforme aux objectifs gouvernementaux et à la vision du Président Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, qui place la souveraineté énergétique au cœur de sa stratégie nationale.

Comme l'a souligné Maître Guy LOANDO, le suivi de ce texte vise à garantir que Inga devienne un symbole de développement durable et de puissance énergétique pour la République Démocratique du Congo, en cohérence avec le leadership de la Première Ministre, Judith SUMINWA TULUKA.

À l'issue des échanges, le Ministre d'État a recueilli les informations nécessaires pour assurer un suivi étroit du projet de loi, accompagnant le processus législatif à chaque étape, de l'examen en commission jusqu'à la promulgation. Cette démarche reflète la mission stratégique du Ministère des Relations avec le Parlement : créer un lien direct entre Gouvernement et institutions législatives pour que les projets prioritaires du pays soient efficacement adoptés et appliqués.

Par ailleurs, cette coordination interinstitutionnelle permet de prévenir les retards et les incompréhensions, tout en offrant un cadre de dialogue constructif entre les ministères impliqués et les parlementaires. Elle illustre la capacité de l'exécutif à transformer la vision stratégique en actions concrètes, notamment dans le domaine vital de l'énergie.

Le barrage Inga ne se limite pas à une infrastructure nationale : il représente également une source d'énergie potentielle pour l'Afrique cen-





trale et australe, renforçant le rôle de la RDC comme acteur régional stratégique dans le secteur énergétique.

Ainsi, le suivi engagé par le Ministre d'État Guy LOANDO et son collègue Aimé MOLENDÖ SAKOMBI va au-delà du simple aspect législatif : il s'agit de construire un projet capable de transformer le paysage énergétique du pays et de la région, tout en renforçant la souveraineté nationale.

Le suivi du projet de loi sur le barrage Inga, piloté par Maître Guy LOANDO MBOYO, démontre que le Ministère des Relations avec le Parlement joue un rôle stratégique dans la réalisation des grands projets nationaux. En garantissant le lien entre Gouvernement et législatif, et en veillant à la cohérence avec la vision présidentielle et gouvernementale, le ministère contribue à faire d'Inga un symbole de développement durable et de puissance énergétique pour la RDC.

**R-MIN REPA**

## FORMATION ET PERFORMANCE COLLECTIVE :

# UN LEVIER POUR L'EFFICACITÉ DU MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT



Dans le cadre de la consolidation des institutions et de l'efficacité gouvernementale, le Ministre d'État en charge des Relations avec le Parlement, Maître Guy LOANDO MBOYO, a ouvert ce jeudi 02 octobre 2025 un atelier de renforcement des capacités du Cabinet de son ministère.



Cet événement interactif et collaboratif, qui se déroule sur deux jours (02-03 octobre 2025), rassemble une soixantaine de participants, membres du Cabinet et cadres de l'Administration. L'objectif est clair : améliorer la coordination entre l'Exécutif et le Légitif, renforcer la performance collective et garantir la traduction concrète de la volonté politique en résultats tangibles pour le pays. Dans son allocution d'ouverture, précédée de l'hymne national, le Ministre d'État Guy LOANDO a exhorté ses collaborateurs à donner le meilleur d'eux-mêmes pour concrétiser la vision du Président de la République, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, et répondre aux attentes de la Première Ministre, Madame Judith SUMINWA TULUKA.

Le Ministre d'État a insisté sur le rôle stratégique du ministère comme pont entre l'Exécutif et le Légitif, rappelant que le dialogue,

la coordination et l'anticipation des défis sont essentiels pour transformer les ambitions politiques en projets concrets et en réformes visibles.

Au cœur de l'atelier, plusieurs axes de travail ont été mis en avant :

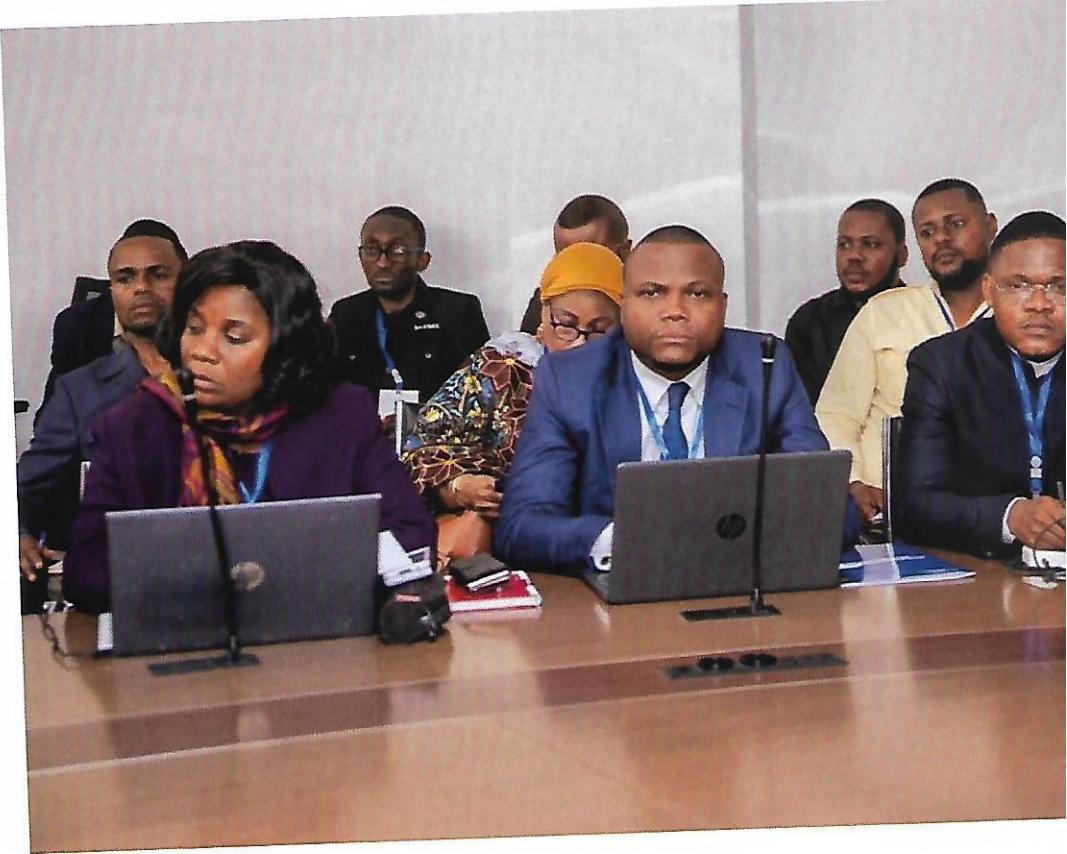
- 1.** Maîtrise de l'organisation interne : chaque membre doit comprendre parfaitement ses missions pour assurer un fonctionnement fluide et efficace du ministère.
- 2.** Collaboration transversale : la coordination entre services et avec les autres ministères est primordiale pour atteindre les objectifs gouvernementaux.
- 3.** Appropriation des missions : chaque participant doit être conscient de l'importance stratégique de son rôle dans le suivi légitif et la consolidation des institutions.

Selon Maître Guy LOANDO, « la performance du ministère dépend directement de la capacité de



chacun à transformer la volonté politique en résultats concrets, au service du développement de la RDC ».

Cet atelier illustre l'importance que le Ministère des Relations avec le Parlement accorde à l'excellence institutionnelle. En renforçant les compétences internes et en favorisant une collaboration harmonieuse avec le Parlement et les autres structures gouvernementales, le ministère contribue directement à :





■ La fluidité du dialogue interinstitutionnel.

■ La rapidité et la qualité du suivi législatif.

■ La mise en œuvre efficace des politiques publiques et du Plan d'Action Gouvernemental.

L'approche proactive du ministère traduit également la volonté de rapprocher les institutions des citoyens, en garantissant que chaque texte législatif, chaque réforme et chaque programme gouvernemental soient suivis, compris et appliqués dans l'intérêt du peuple congolais.

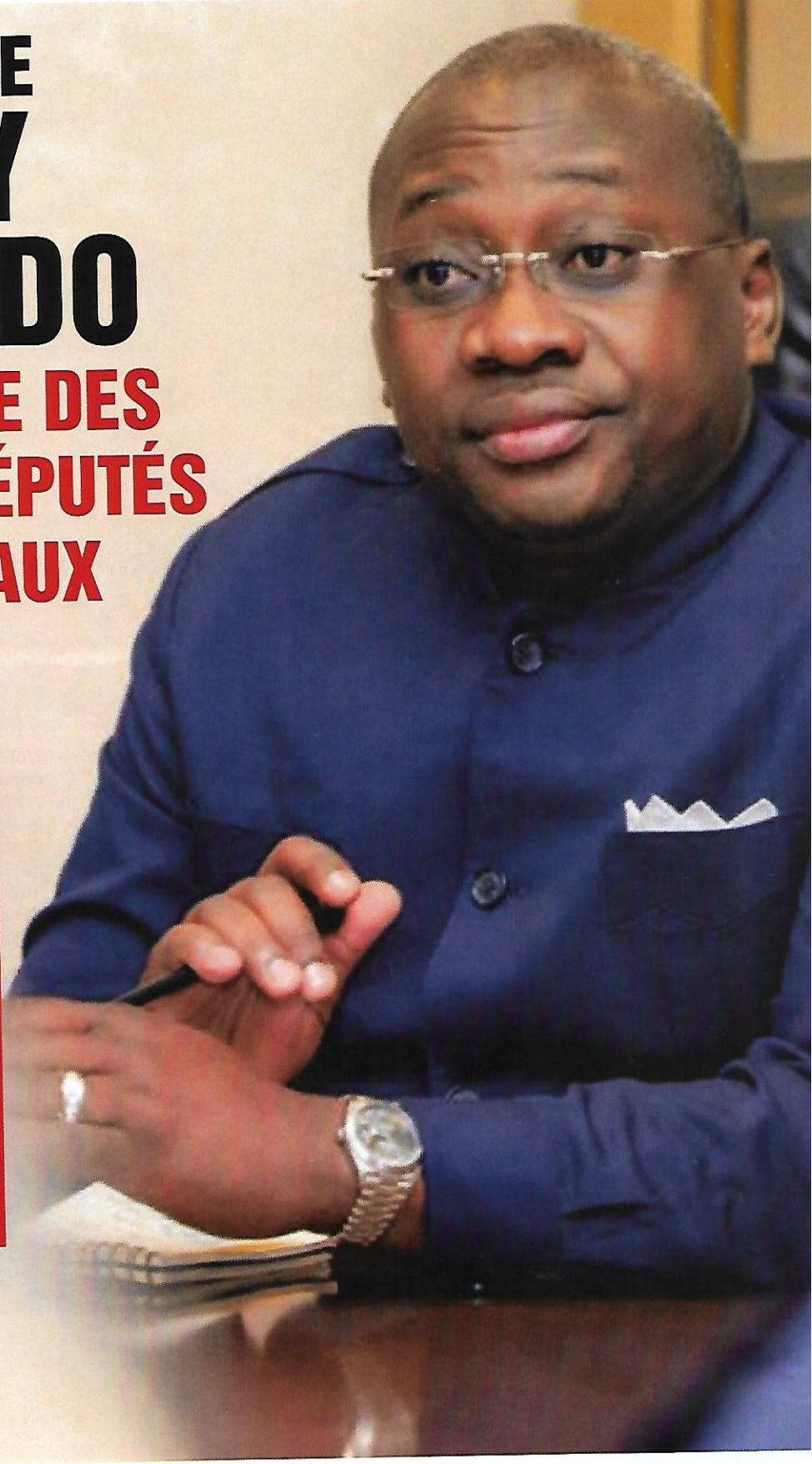
L'atelier de renforcement des capacités du Cabinet du Ministère des Relations avec le Parlement met en lumière l'importance de la formation, de la coordination et de la responsabilité individuelle dans la réussite de la gouvernance. Sous le leadership de Maître Guy LOANDO MBOYO, le ministère se positionne comme un moteur de cohésion interinstitutionnelle et un catalyseur d'efficacité pour la République Démocratique du Congo, en traduisant la vision présidentielle en résultats concrets et tangibles.

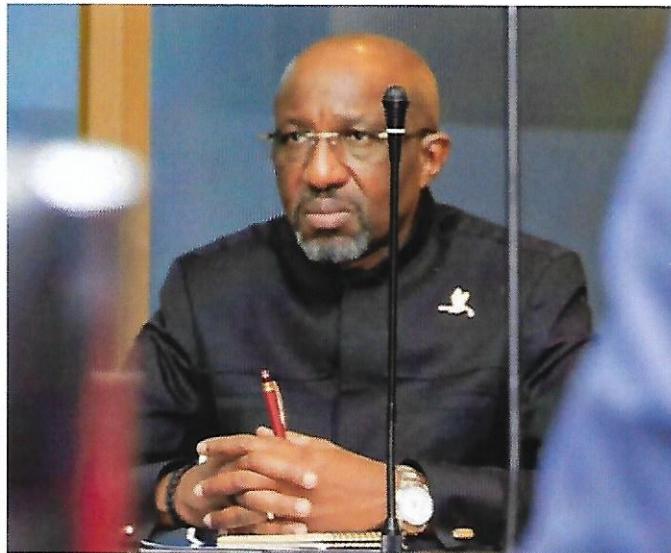
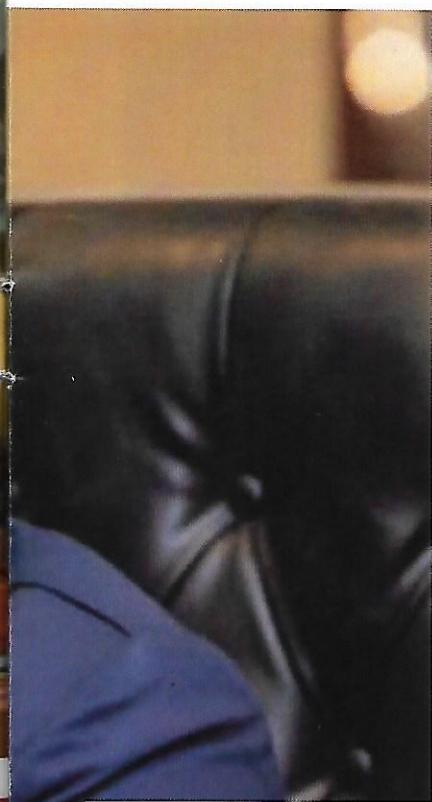
**R-MIN REPA**

# MAÎTRE GUY LOANDO

## À L'ÉCOUTE DES ANCIENS DÉPUTÉS NATIONAUX

*Le Ministre d'État,  
Ministre des  
Relations avec le  
Parlement, Maître  
Guy LOANDO  
MBOYO, a reçu ce  
mardi 7 octobre  
2025 une délégation  
du caucus des  
anciens députés  
nationaux venue  
lui soumettre  
leurs doléances  
longtemps restées  
sans suite.*





**C**es anciens élus ont exprimé un profond sentiment d'abandon. Entre retraites impayées, soins médicaux négligés et absence de recon-

naissance institutionnelle, ils disent se sentir oubliés par la République qu'ils ont servie. « Nos préoccupations sont anciennes, mais personne ne semblait vouloir les entendre », a confié l'honorable

Ntumba Tshiabola Bintu, porte-parole de la délégation. Selon lui, il était nécessaire de s'adresser à celui que le Président Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO et la Première Ministre Judith SUMINWA TULUKA considèrent comme « l'homme du dialogue interinstitutionnel ».

Face à ses hôtes, Maître Guy LOANDO MBOYO a manifesté une écoute attentive. « En bon père de famille », le Ministre d'État a promis de s'impliquer personnellement afin de contribuer au rétablissement d'un climat de justice et de considération envers ceux qui ont représenté la Nation. Une démarche, a-t-il souligné, qui s'inscrit dans la vision du Chef de l'État, soucieux de bâtir une gouvernance humaine et respectueuse du mérite républicain.

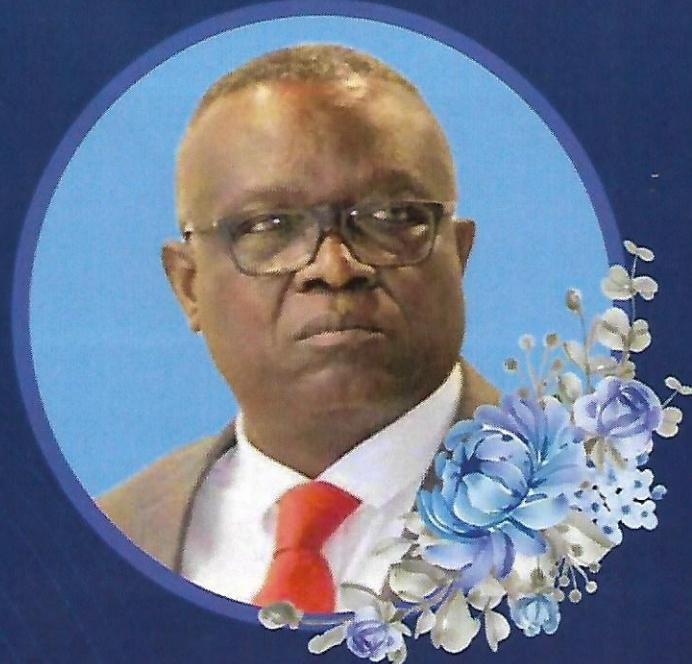




Reconnaissants pour cette oreille attentive, les anciens députés ont salué la disponibilité du Ministre d'État et remercié le Président de la République pour avoir placé à ce poste un homme d'action et d'ouverture. Ils espèrent désormais que cette rencontre ouvrira la voie à des solutions concrètes pour répondre à leurs revendications restées en suspens depuis plusieurs années.

**R-Min REPA**



MINISTÈRE  
DES RELATIONS  
AVEC LE PARLEMENT

### **Le Ministère des Relations avec le Parlement informé de la disparition inopinée de l'Honorable Patrice Kitebi Kibol'Mvul**

Kinshasa, le 7 octobre 2025. Le Ministère des Relations avec le Parlement a appris, avec une profonde émotion, la disparition inopinée de l'Honorable Patrice Kitebi Kibol'Mvul, Député national. Cette nouvelle a été reçue avec consternation au sein de la grande famille institutionnelle et parlementaire.

En cette douloureuse circonstance, le Ministère tient à exprimer sa solidarité aux membres de sa famille biologique, à ses collègues parlementaires ainsi qu'à l'ensemble de la communauté politique nationale. L'Honorable Patrice Kitebi Kibol'Mvul laisse le souvenir d'un parlementaire engagé, dont la voix et l'expérience auront marqué les travaux de la représentation nationale.

Le Ministère des Relations avec le Parlement s'associe au deuil de la Nation et présente ses condoléances les plus attristées à la famille éplorée, tout en saluant la mémoire d'un serviteur de la République.

Fait à Kinshasa, le 7 octobre 2025



Cellule de Communication



# AGENDA LEGISLATIF DU GOUVERNEMENT

(Crf. PAGE 74 PAG 2024-2028)

**01**

Révision de la loi n°11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatif à l'agriculture ;

**02**

Projet de loi relative à l'activité semencière;

**03**

Révision de la loi n°004/2002 du 21 février 2022 portant code des Investissements;

**04**

Révision de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques, telle que modifiée à ce jour;

**05**

Révision de la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics et de la loi n°18/016 du 09 juillet 2018 relative aux Partenariat Public-Privé;

**06**

Projet de loi portant régime fiscal adapté aux Très Petites Entreprises et autres appuis du genre;

**NB : OU TOUTES AUTRES MATIÈRES LÉGISLATIVES INDISPENSABLES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT.**



MINISTÈRE  
DES RELATIONS  
AVEC LE PARLEMENT

POUR LE DIALOGUE, LA PAIX ET ATTEINTE DES RÉSULTATS:  
LE SALUT SUPRÈME ET BIEN ÊTRE DE LA POPULATION.



## LA PRIMATURE



## MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

07

Projet de loi relative au barrage Inga;

08

Projet du nouveau code des impôts y compris;

09

Révision de la loi n°08/006 - A du 07 juillet 2008 portant création d'un Fonds National d'Entretien Routier "FONER"

10

Projet du nouveau code des impôts y compris le code de procédures fiscales, une section sur les recettes non fiscales et une section révisée sur les droits d'accises ;

11

La réforme de la loi organique 10/011 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces;

12

Ratification des différentes lois relatives à la participation du pays aux zones de libre échange régionale et continentale.

**Maître GUY LOANDO MBOYO**  
Ministre d'Etat



## L'ONU FEMMES SOUTIENT LE PROJET D'ACADEMIE PARLEMENTAIRE INITIÉ PAR LE MINISTRE D'ÉTAT GUY LOANDO MBOYO

*Le projet de création de la première Académie parlementaire de la République Démocratique du Congo franchit une étape importante. Ce mercredi 8 octobre, le Ministre d'État, Ministre des Relations avec le Parlement, Maître Guy LOANDO MBOYO, a reçu en audience une délégation de l'ONU Femmes conduite par Madame Catherine Odimba.*



L'entretien a porté sur les perspectives de ce projet ambitieux, présenté le 3 octobre dernier au Conseil des ministres, et visant à doter le pays d'un cadre permanent de formation, de perfectionnement et de renforcement des capacités des parlementaires congolais.

Selon les orientations du Ministre d'État, l'Académie parlementaire aura pour vocation d'outiller les élus nationaux et provinciaux afin d'améliorer la qualité du travail législatif, de renforcer le contrôle parlementaire et de promouvoir une culture institutionnelle fondée sur la compétence, la rigueur et la responsabilité.

Au-delà de la simple formation technique, cette Académie entend également incarner une vision : celle d'un Parlement moderne, ouvert et inclusif, capable de répondre aux exigences d'une gouvernance démocratique efficace.

Au terme de l'entretien, Madame Catherine Odimba, cheffe de la délégation, a salué « une initiative innovante et structurante », qui intègre pleinement la dimension genre dans sa conception. Elle a, au nom de l'ONU Femmes, exprimé le soutien total de son institution à ce projet, en soulignant sa parfaite cohérence avec la vision du Président de la République, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, pour une gouvernance parlementaire « moderne, inclusive et efficace ».

L'organisation onusienne s'est également dite disposée à accompagner le ministère dans la mise en œuvre de cette Académie, notamment à travers un appui technique et méthodologique en matière de formation et d'intégration du genre dans les



programmes d'enseignement parlementaire.

Ce projet s'inscrit directement dans la dynamique impulsée par le Chef de l'État, qui plaide depuis plusieurs années pour le renforcement des institutions démocratiques, la professionnalisation des acteurs publics et l'inclusion des femmes dans toutes les sphères de décision.

En intégrant la question du genre dès sa conception, le Ministre d'État Guy LOANDO MBOYO donne ainsi une portée plus large à son initiative, en inscrivant

la parité et l'égalité des chances au cœur même de la formation parlementaire. Cette approche traduit non seulement une volonté de moderniser le fonctionnement du Parlement, mais aussi de garantir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la production législative et le contrôle institutionnel.

L'Académie parlementaire, une fois opérationnelle, devrait devenir un instrument de transformation institutionnelle. Elle permettra de renforcer la qualité du travail parlementaire, de

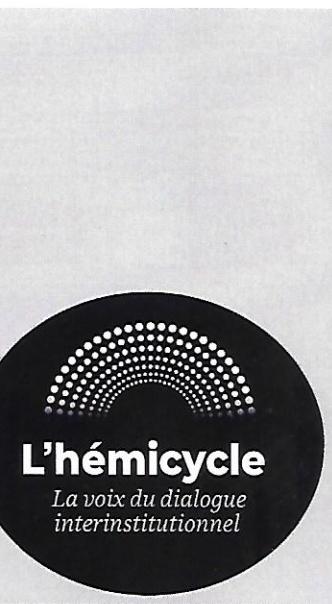
consolider la gouvernance démocratique et d'instaurer une culture de performance au sein du pouvoir législatif.

Elle offrira également un espace d'échanges et de recherche sur les bonnes pratiques parlementaires, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux. À terme, cette structure ambitionne de faire du Parlement congolais un modèle d'efficacité, d'intégrité et de représentativité sur le continent.

En associant dès le départ l'ONU Femmes à cette démarche, le Ministre d'État Guy LOANDO MBOYO envoie un message clair : celui d'une gouvernance participative où la contribution des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables est pleinement reconnue.

Ce projet, porteur d'innovation et de vision, marque ainsi un tournant dans l'histoire institutionnelle de la RDC, où la formation continue et l'égalité de genre deviennent des leviers essentiels du développement démocratique.

**R-MIN REPA**



**ÉDITEUR**  
L'hémicycle  
**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
L'hémicycle  
**RÉDACTION CENTRALE**  
R-MIN REPA  
**SECRÉTARIAT ET SERVICE MARKETING**  
KETING  
L'hémicycle  
**MISE EN PAGE ET DESIGN**  
L'hémicycle  
**RÉDACTION**  
00243 820704706  
**PHOTOS**  
Cellule de Communication MIN REPA  
00243 820704706

**SIÈGE SOCIAL**  
HOTEL DU GOUVERNEMENT 6ème  
NIVEAU PLACE ROYAL, BOULEVARD DU  
30 JUIN, COMMUNE DE LA GOMBE,  
KINSHASA  
République Démocratique du Congo



MINISTÈRE  
DES RELATIONS  
AVEC LE PARLEMENT



# L'hémicycle

*La voix du dialogue  
interinstitutionnel*



## APA-RDC

Académie Parlementaire de la République Démocratique du Congo

**SEAG** | SAISON  
D'ÉVALUATION  
DE L'ACTION  
GOVERNEMENTALE  
Cadre d'échange et de bonne gouvernance

## TRANSPARENCE TRANSPARENCE

Les actions au profit du peuple congolais